

Le gouvernement veut créer des passerelles entre recherche et PME

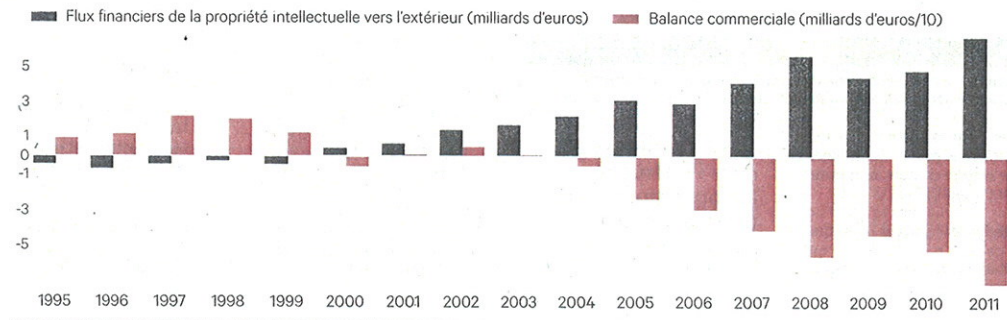
- Le gouvernement fait aujourd'hui le bilan à six mois du pacte national de compétitivité.
- La nouvelle stratégie du ministère de la Recherche vise à stimuler l'innovation, levier de croissance des PME.

INNOVATION

Chantal Houzelle
chouzelle@lesechos.fr

A l'occasion du séminaire gouvernemental sur la compétitivité qui se tient ce matin à Matignon, consacré à la mise en œuvre du pacte national pour la croissance et l'emploi, Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, nous dévoile sa stratégie pour stimuler l'innovation en France, notamment en mobilisant la recherche publique. Sa conviction est qu'il est nécessaire d'avoir une vision globale prenant en compte toutes les composantes. Elle estime qu'il faut absolument valoriser la recherche technologique et favoriser le transfert de la propriété intellectuelle qui sont les parents pauvres dans l'Hexagone. C'est une première en France :

Le lien entre le déficit commercial et la fuite de la propriété intellectuelle



Geneviève Fioraso annonce l'inscription du transfert dans l'article 55 du projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche

proposant un système similaire au Bayh-Dole Act américain. Le texte sera débattu à l'Assemblée nationale le 13 mai prochain. La priorité

sera donnée aux PME et à l'exploitation industrielle, en Europe, de la propriété intellectuelle des établissements publics financée par des

subventions. Il y a urgence. Aujourd'hui, les flux financiers liés aux échanges de brevets entre la France et l'étranger mesurent bien

l'ampleur de la fuite de la PI : -9,9 milliards de dollars en importation et +15,7 milliards en exportation (World Bank Statistics 2011). En clair, la France vend plus de brevets qu'elle n'en achète, donc l'innovation tricolore n'est pas assez valorisée dans l'Hexagone. Pour inverser cette tendance, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche veut fluidifier la gestion de la PI, en débloquant le verrou de la copropriété des brevets publics, qui ralentit le transfert vers les start-up. Le délai moyen de création ou d'obtention des droits d'exploitation est trop long : dix-huit mois. Dans sa vision stratégique, Geneviève Fioraso ne perd surtout pas de vue les PME innovantes, dont elle maîtrise parfaitement les difficultés. En connaissance de cause : « J'ai vécu le parcours du combattant d'une start-up, on ne peut pas me raconter d'histoire », confie-t-elle. ■

« Il faut favoriser le transfert de la recherche publique »

Propos recueillis par
Chantal Houzelle
chouzelle@lesechos.fr

L'innovation devient un outil de compétitivité et le levier de croissance des entreprises en cette période de crise. Comment mieux valoriser la recherche française ?

Quand on compare notre perte de propriété intellectuelle (PI) à la désindustrialisation de la France, les deux courbes se superposent exactement. C'est incontestable ! Nous voulons donc former nos chercheurs et nos enseignants-chercheurs à la culture de la PI. Je me suis justement rendue lundi dernier à Strasbourg pour l'inauguration d'un bâtiment de formation dédié à la propriété industrielle, à côté de l'ENA. Il ne faut pas oublier que l'innovation vient de notre recherche fondamentale, de grande qualité, et nous veillerons dorénavant à la laisser travailler sereinement. Mais son impact économique est trop faible. Nous devons améliorer et rendre plus efficace le transfert de technologies. D'où notre idée de mesurer l'impact économique de la recherche.

D'abord, on va mettre en place les bons indicateurs dans la nouvelle stratégie de la recherche, puisqu'il y a un volet réindustrialisation dans les grandes orientations. Ensuite, on veut regrouper les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche sur une trentaine de sites au lieu d'avoir 160 contrats, et intégrer l'impact économique des recherches et du transfert de technologies sur les territoires, dans les critères de dotation. Ce point est extrêmement important, on a donc inscrit le

transfert dans les missions de service public des chercheurs dans les cas où ce critère est pertinent. L'objectif est aussi d'arrêter de considérer la recherche technologique, dont la part est inférieure à 10 % dans notre pays contre 20 % en Allemagne ou aux Etats-Unis, comme le parent pauvre.

Vous annoncez le lancement de 100 laboratoires communs de recherche publique dédiés aux PME ? De quoi s'agit-il concrètement ?

Nous avons demandé à l'Agence nationale de la recherche (ANR) d'ouvrir un appel d'offres pour financer, à terme, 100 laboratoires communs avec des entreprises françaises. L'objectif de ce dispositif qui va monter en puissance pour devenir pérenne est de faire en sorte qu'un laboratoire public les aide à renforcer leurs compétences. On vise plutôt des PME innovantes à fort levier de croissance et de création d'emplois, repérées par Oséo, principalement dans les secteurs prioritaires au niveau national, c'est-à-dire l'énergie, la sécurité alimentaire, la santé, les biotechnologies, les systèmes d'information, la mobilité et les systèmes urbains. Mais il ne faut surtout pas oublier les sciences humaines et sociales, sinon on oublie le marché. Ce sont quand même les chercheurs de ces disciplines qui savent le mieux décrypter les usages et ont les outils nécessaires. Vous pouvez avoir le meilleur objet technologique du monde, s'il ne correspond pas à une demande du marché, il ne trouvera aucun débouché. Donc il faut à la fois pousser la technologie et être tiré par le marché. C'est précisément sur cette convergence que



INTERVIEW
GENEVIÈVE FIORASO
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

nous travaillons, Fleur Pellerin, Arnaud Montebourg et moi-même, dans le cadre de la troisième phase des pôles de compétitivité, ce qu'on appelle 3.0, avec l'accompagnement des start-up et la montée en gamme des filières porteuses.

Le lancement des plates-formes CEA Tech dans certaines régions est-il complémentaire ?

Oui. L'idée est de mettre en place en collaboration avec le CEA des plates-formes dans les régions où il existe déjà un écosystème. Après Grenoble et Saclay, cette expérimentation qui est orientée sur les points forts technologiques de la région vient de démarrer à Bordeaux, Nantes et Toulouse. Un autre projet est en préparation en Lorraine, sur l'axe Metz-Nancy, pour relancer l'avenir industriel de cette région et valoriser son savoir-faire, notamment dans les matériaux. Notre objectif est de faire comprendre aux patrons des PME et des ETI l'intérêt des innovations issues des laboratoires de recherche,

en leur montrant concrètement leurs usages dans la mobilité, la santé, la traçabilité... On met à leur disposition toute l'ingénierie nécessaire et on leur propose une offre complète qui intègre le transfert de technologies, la propriété industrielle et le CIR. C'est une approche très concrète et inédite de l'innovation qui va générer de la valeur dans les territoires, en montant en gamme les produits et les services pour les rendre plus compétitifs à l'international et créer des emplois durables.

Mais les pôles de compétitivité, comme tous les dispositifs actuels, souffrent d'une complexité administrative qui freine justement la valorisation des projets de R&D. Comment fluidifier le système ?

Au mis en place une méthode de simplification avec l'ANR et les divers organismes pour qu'il y ait des formulaires de réponse aux projets homogénéisés avec ceux de l'Europe. Car nous avons régressé entre le 6^e et le 7^e PCRD de 13 % à

11,6 %, soit une différence de 6 points avec la contribution française au budget de l'Union européenne (17,6 %). Il y a eu une telle frénésie d'appels d'offres nationaux que nos chercheurs se sont moins tournés vers les projets européens. Un euro investi ne rapporte plus que 0,70 euro. Et ce n'est pas seulement pour l'argent perdu, mais surtout pour les opportunités de partenariats européens non saisies.

Si la France n'a pas une masse critique en Europe, c'est peine perdue face aux pays émergents comme la Corée, la Chine, l'Inde ou le Brésil. Il faut absolument que l'on conforte notre position. C'est pourquoi on met en place un agenda stratégique avec un conseil national de la recherche actif, placé sous l'autorité du Premier ministre, comme cela est inscrit dans le projet de loi.

« Pour renforcer la recherche technologique, nous avons demandé à l'ANR de financer à terme 100 laboratoires communs de recherche publique dédiés aux PME innovantes. »

GENEVIÈVE FIORASO
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Dans cette logique de simplification, comment éviter les superpositions entre les pôles de compétitivité et les nouvelles structures issues du programme

des investissements d'avenir ? Je crois que, maintenant, c'est en train de se décanter car les synergies se mettent en place de fait. Si je prends l'exemple de l'IRT de Grenoble, le premier à avoir obtenu la compatibilité de Bruxelles, il est porté scientifiquement et économiquement par le CEA et ses partenaires, dont le pôle de compétitivité Minalogic. L'Etat doit avoir une stratégie nationale et européenne avec des orientations précises et pouvoir s'appuyer sur les écosystèmes à la fois académiques, régionaux, interrégionaux et transfrontaliers. Il faut aussi mutualiser les moyens pour ne pas s'éparpiller. Dans le projet de loi, j'ai voulu laisser une grande liberté d'organisation aux territoires. Ce qu'il faut éviter par exemple, pour les sociétés d'accélération de transfert de technologies (SATT), qui sont par ailleurs nécessaires, c'est d'ajouter une couche au millefeuille existant. Il faut donc qu'ils tiennent compte des structures préexistantes. Il y a aussi un risque que les SATT ne prennent justement plus de risques, si on leur demande un retour sur investissement trop rapide, et donc abandonnent les innovations de rupture. Nous avons demandé une première évaluation à l'été 2013 et nous arbitrerons à ce moment-là. Il faut vraiment garder cet esprit du risque et, pour le financer, la BPI pourra servir de levier car un montant de 10 milliards sur sa dotation de 42 milliards d'euros sera consacré à l'innovation. ■

Biotech : les sociétés de services pointent un problème de concurrence

Dans les sciences de la vie, les plates-formes technologiques publiques ont tendance à casser les prix.

Catherine Ducruet
cducruet@lesechos.fr



Dans les laboratoires d'Oncodesign, à Dijon. Photo Oncodesign

Pour les PME, travailler et cohabiter avec la recherche publique n'est pas forcément simple. Les sociétés de services dans le domaine des sciences de la vie (300 en France employant 10.000 salariés pour un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros) en font tous les jours l'expérience. C'est une des raisons qui les ont poussées depuis décembre dernier, à se regrouper sous la houlette d'Oncodesign à Dijon, au sein de l'Association française des sociétés de services et d'innovation pour les sciences de la vie (AFSSI).

À la différence des sociétés qui développent des produits, elles se trouvent souvent en concurrence avec les services qu'offrent les organismes de recherche à travers les plates-formes technologiques qu'ils ont mises en place pour valoriser leurs travaux. Ces plates-formes, dont sont d'ailleurs souvent issus les adhérents de l'AFSSI, ont reçu des financements importants dans le cadre de investissements d'avenir. En contrepartie, il leur a demandé de valoriser leurs équipements, par exemple en travaillant pour des grandes entreprises pharmaceutiques. Sauf que, dans leurs prix de revient, les organismes de recherche n'intègrent pas autant d'éléments qu'une entreprise. « D'où

des distorsions de concurrence avec des écarts de prix qui peuvent atteindre 40 % », explique Claude-Alain Cudennec, délégué général de l'AFSSI. Pour le plus grand bonheur de l'industrie pharmaceutique, qui n'a pas intérêt à ce que cela change.

Règle de bonne conduite

Pour tenter de remédier à cette situation, l'AFSSI a signé une charte avec Aviesan (Alliance pour les sciences de la vie et la santé qui regroupe les laboratoires de biologie de tous les organismes publics de recherche). Les laboratoires publics s'engagent à intégrer les mêmes coûts. Mais il ne s'agit que d'une règle de bonne conduite, qui n'a pas force de loi. Il faudra donc voir comment elle sera appliquée. « Nous voulons travailler en bonne entente », explique Philippe Genne, président de l'AFSSI, mais

nous serions prêts à aller plus loin si nécessaire, même jusqu'à Bruxelles, si nous n'arrivons pas à obtenir un certain rééquilibrage concurrentiel. Sur le plan fiscal également, les plates-formes bénéficient d'un doublement du crédit impôt recherche. « Nous voudrions bénéficier du même régime », explique Claude-Alain Cudennec.

Enfin, certaines de ces plates-formes publiques tirent avantage de leur inscription dans un contexte plus large. Si un laboratoire pharmaceutique a le choix entre une société de services ou, par exemple, la plate-forme d'un centre anticancéreux, il risque de choisir cette dernière parce qu'il sait qu'ensuite son produit sera prescrit de façon privilégiée par le centre anticancéreux. « Or, la société de services, elle, n'a que sa compétence technique à offrir », conclut Philippe Genne. ■

En Alsace, la SATT Conectus signe ses premiers contrats

La société d'accélération de transfert de technologie dispose d'un budget de 36 millions d'euros.

Didier Bonnet
— Correspondant à Dijon

Simplifier et améliorer l'accès des PME françaises aux brevets des structures alsaciennes de recherche publique, telle est la mission de la SATT Conectus Alsace. Créée en janvier 2012 Conectus est l'interlocuteur et le signataire unique qui matérialise la liaison entre les entreprises en quête de technologies nouvelles et la recherche publique régionale. La structure est la première en France à avoir réuni l'ensemble des acteurs publics : 2 universités, 2 écoles d'ingénieurs, l'Inserm et le CNRS. Elle dispose de l'ensemble des brevets et innovations émanant des laboratoires publics alsaciens, particulièrement développés dans le domaine de la santé et de la chimie des matériaux. Elle s'est également dotée d'une capacité de prospection sur l'ensemble de la France, en partenariat notamment avec Oséo. « Nous sommes financés exclusivement par les investissements d'avenir pour un

budget total de 36 millions d'euros. Ils ont pour objet de favoriser le transfert de technologie. Les obstacles qui entravent la transmission des brevets vers les entreprises sont identifiés : parmi eux, la difficulté de financer la période d'évaluation et d'expérimentation qui précède l'industrialisation », observe Nicolas Carboni, directeur de la SATT qui emploie 31 personnes.

« Aucun risque financier ou technique »

Un programme de co-conception permet aux industriels de s'impliquer sans engagement financier. Une entreprise intéressée par un brevet met en place un programme de dix-huit mois destiné à évaluer l'industrialisation de l'innovation. Pendant cette période, la PME bénéficie d'une option sur le brevet et met à

disposition du « temps homme », évalué à une demi-journée tous les deux mois. Le cahier des charges répondant aux besoins de l'industriel et le programme technique sont élaborés conjointement par l'entreprise et le laboratoire à l'origine de l'innovation. Le financement des études pouvant mener au transfert de technologie est financé par la SATT. A l'issue, si l'industriel est intéressé, il pourra acquérir une licence sur le brevet. « Dans le cas contraire, nous le remettons à disposition d'autres entreprises. Avec ce modèle, les PME ne prennent aucun risque financier ou technique », ajoute le responsable.

Un premier contrat a été officialisé le 15 avril avec Key Neurosciences pour un traitement pharmacologique de la dégénérescence rétinienne, pour un investissement de la SATT de 235.000 euros. « Notre objectif est de valoriser des process issus du monde académique et le dispositif dont nous bénéficions a plusieurs avantages décisifs, notamment de nous éviter de porter le risque scientifique et technologique », déclare John Tchelingirian, dirigeant de Key Neurosciences. La SATT espère concrétiser d'autres contacts sous peu. ■

SATT EN FRANCE
Filiales créées par un ou plusieurs établissements (universités et organismes de recherche), elles disposent d'un fonds de 900 millions d'euros.